

Plutarque, voit dans l'argent tout d'abord un moyen d'évaluation des tarifs sacrificiels et des amendes, et non un instrument d'échange¹⁵.

Selon Denys d'Halicarnasse et Cicéron la lex Aternia Tarpeia a désigné la plus haute amende, multa suprema, au niveau d'équivalence de 2 taureaux et de 30 brebis. De même la lex Menenia Sestia tenait compte de celles sous forme du cheptel, bien qu'on ait existé une parité légale entre le bétail et le métal en lingots, où un boeuf valait 100 asses et un mouton 10 asses soit livres de cuivre¹⁶. A son tour d'après Aulu-Gelle et Festus un boeuf correspondait à 10 brebis pendant qu'à Athènes - pour comparer, la proportion était 1 à 5. Au surplus ils attribuent pour le délit grave l'amende de 30 boeufs et pour l'injure simple de 2 moutons ou 20 livres de cuivre lorsque dans la loi des douze tables on prévoyait en cas d'une offense personnelle une sanction un peu plus grande de 25 livres¹⁷. A la vérité il est de toute évidence que parfois les condamnés ne pouvaient pas payer les amendes qu'en têtes de bétail et justement pour cette raison la valeur officielle des boeufs et des moutons qu'avait été fixé par la loi Menenia Sestia fût abaissée par la loi Julia Papiria. Malgré cela, il n'y a pas moyen de traiter l'économie romaine comme celle sans des métaux en quantité d'autant qu'en contradiction avec la thèse semblable restent de nombreux sources disponibles. P.ex. Tite-Live dans la description de l'épisode célèbre de Spurius Maelius mentionne le prix 1 as c'est-à-dire 1 livre de cuivre pour un modius de blé, étant abordable - à la lumière du texte, même pour les plus pauvres Romains¹⁸.

En tout état de cause ne que dans la loi des douze tables on encourait des peines exclusivement dans le cuivre, pour la fracture des os d'un homme libre une amende de 300 livres et pour le même méfait accompli sur un esclave celle de 150 livres lors d'une autre prescription en cas de couper d'un arbre parle de 25 livres de cuivre. Successivement le montant de sacramentum oscillait entre 50 et 100 livres, tenant compte de la valeur de l'objet en controverse pour peu que la somme limitée